



Valorisation de carrière professionnelle

Par **noIwen**, le **21/08/2008** à **17:30**

je suis comptable dans une entreprise depuis 37 ans, avec l'aide de mon syndicat j'ai demandé de valoriser ma carrière (c'est à dire de changer de coefficient et de passer 2ème college coefficient 225 au lieu de 215).

*Ils l'ont fait mais avec **une perte de salaire de 16 euros par mois**.(mon coefficient a changé mais pas mon taux, et les charges sont plus importantes).Est ce que cela est légal?*

Pouvez- vous me donner une réponse à ma question, je vous remercie d'avance

Par **cad91**, le **24/08/2008** à **22:38**

De quelle convention collective dépendez vous?

Par **cad91**, le **24/08/2008** à **22:40**

De quelle convention collective dépendez vous?

Par **noIwen**, le **25/08/2008** à **08:31**

Merci pour votre réponse, je depends de la convention collective de

la metallurgie.
Bonne journée.

Par **cad91**, le **25/08/2008** à **14:19**

C'est probablement normal:

- en passant 2eme collège vous devenez 'assimilé cadre' et donc vous cotisez en plus à une caisse AGIRC selon un barême minimum si votre salaire est inférieur au plafond TA de SS (2773€/mois). Vous avez du voir apparaitre une ligne 'GMP' (garantie minimum de points) sur votre feuille de salaire, ce qui explique que votre net ait baissé.

Normalement on devient 'assimilé cadre' qu'à compter du niveau 335, mais l'entreprise peut choisir que ce sera à partir d'un niveau inférieur (225 minimum), le niveau choisi s'applique à tous les salariés de l'entreprise.

- Si votre salaire de base était déjà supérieur au minimum hiérarchique 225 (1462€/mois, 17549€/an) votre employeur n'est pas tenu de l'augmenter.

-D'autre part votre prime d'ancienneté a du être réévaluée de 155,37€ à 162,59 (si vous êtes à 35H)

Le manque à gagner sur votre salaire n'est pas totalement perdu, votre cotisation au régime de retraite AGIRC complétée par la cotisation versée par votre employeur (12,6%) vous permettra de toucher un peu plus au moment de la retraite...!

Cordialement

Par **noIwen**, le **25/08/2008** à **15:40**

Je vous remercie pour votre réponse effectivement j'ai une ligne GMP sur ma feuille de salaire.

merci pour l'info pour la retraite.

Bonne fin de journée.